

Annexe C
Liste des critères utilisés pour
l'identification des sites
potentiels
Nippour (2009)

Liste des contraintes (critères) utilisées par le Groupe Nippour (2009) pour établir la classification des sites potentiels pour l'aménagement du L.E.T.

- Contraintes réglementaires
 - Zone tampon de 1 km autour des prises d'eau
 - Exclusion des zones inondables
 - Exclusion des zones à glissement de terrain
- Contraintes administratives
 - Exclusion des terres agricoles à fort potentiel (classe 1,2 et 3). Toutefois, les sites potentiels se retrouvant dans ces zones ont été conservés et se retrouvent dans la catégorie des sites à bon potentiel dans terres agricoles classe 1-2-3.
 - Zone tampon de 3 km autour de l'aéroport d'Alma
 - La couche cartographique des droits consentis par le MRNF renseigne sur les sites qui sont à l'intérieur d'une unité d'aménagement forestier (UAF).
- Contraintes technico-économiques
 - Aucune zone tampon n'a été générée pour ce type de contraintes. Toutefois, les informations suivantes ont été répertoriées dans un tableau synthèse fourni à l'intérieur du présent document :
 - Distance par rapport à une voie d'accès existante
 - Distance par rapport à une alimentation électrique
 - Type de dépôts meubles
 - Type de pente
- Contraintes environnementales
 - Zone tampon de 2 km autour des périmètres urbains
 - Zone tampon de 1 km autour des résidences principales ou secondaires
 - Zone tampon de 1 km autour des sites de villégiature
 - Zone tampon de 500 m autour des lacs
 - Zone tampon de 500 m autour des milieux humides
 - Zone tampon de 500 m autour des centres de ski Alpin
 - Zone tampon de 500 m autour des campings
 - Zone tampon de 500 m autour de la Véloroute
 - Zone tampon de 500 m autour des héronnières
 - Zone tampon de 500 m autour des habitats du rat musqué
 - Zone tampon de 500 m autour des réserves fauniques
 - Zone tampon de 500 m autour des réserves écologiques
 - Zone tampon de 250 m autour des sites archéologiques
 - Zone tampon de 250 m autour des exploitations agricoles
 - Zone tampon de 250 m autour des érablières
 - Zone tampon de 250 m autour des secteurs industriels
 - Zone tampon de 100 m autour des cours d'eau permanents

Liste des critères d'analyse des sites potentiels

Contraintes réglementaires

- Zone tampon de 1 km autour des prises d'eau
- Exclusion des zones inondables
- Exclusion des zones à glissement de terrain

Contraintes administratives

- Exclusion des terres agricoles à fort potentiel (classe 1,2 et 3). Toutefois, les sites potentiels se retrouvant dans ces zones ont été conservés et se retrouvent dans la catégorie des sites à bon potentiel dans terres agricoles classe 1-2-3.
- Zone tampon de 3 km autour de l'aéroport d'Alma
- La couche cartographique des droits consentis par le MRNF renseigne sur les sites qui sont à l'intérieur d'une unité d'aménagement forestier (UAF).

Contraintes technico-économiques

- Distance par rapport à une voie d'accès existante
- Distance par rapport à une alimentation électrique
- Type de dépôts meubles
- Type de pente

Contraintes environnementales

- Zone tampon de 2 km autour des périmètres urbains
- Zone tampon de 1 km autour des résidences principales ou secondaires
- Zone tampon de 1 km autour des sites de villégiature
- Zone tampon de 500 m autour des lacs
- Zone tampon de 500 m autour des milieux humides
- Zone tampon de 500 m autour des centres de ski Alpin
- Zone tampon de 500 m autour des campings
- Zone tampon de 500 m autour de la Véloroute
- Zone tampon de 500 m autour des héronnières
- Zone tampon de 500 m autour des habitats du rat musqué
- Zone tampon de 500 m autour des réserves fauniques
- Zone tampon de 500 m autour des réserves écologiques
- Zone tampon de 250 m autour des sites archéologiques
- Zone tampon de 250 m autour des exploitations agricoles
- Zone tampon de 250 m autour des érablières
- Zone tampon de 250 m autour des secteurs industriels
- Zone tampon de 100 m autour des cours d'eau permanents